



Agence Wallonne
pour l'Intégration
des Personnes Handicapées

Etat des lieux des politiques en matière de personnes handicapées au niveau belge

Premier semestre 2014

Direction Prospective et Stratégie

1. Préambule

L'article 273 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé prévoit que l'Agence « *est chargée d'une mission générale de coordination et d'information. Celle-ci comprend : (...) la promotion (...) de recherches d'informations (...)* ». Par ailleurs, au travers de l'article 3 de son contrat de gestion 2012-2017, l'Agence s'est engagée à « *participer à la coordination régionale et interministérielle de la politique transversale en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap* ». A cette fin, ce même article précise en outre que l'Agence assurera « *une veille informationnelle au niveau belge* ».

Critères de sélection de l'information

En ce qui concerne les publications dans le Moniteur belge, l'information porte sur les publications parues en langue française qu'il s'agisse d'une traduction ou pas.

En ce qui concerne les activités parlementaires, l'information porte sur les publications parues en langue française qu'il s'agisse d'une traduction ou pas, des entités fédérale et fédérées de la Communauté française, de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale, des Commissions communautaires française et commune de la Région de Bruxelles-Capitale.

Dans la recherche documentaire, est privilégiée l'approche thématique en fonction des besoins de la personne handicapée : emploi, logement, santé, déplacement, etc. Cette approche thématique renforce la transversalité de l'information. Il s'agit de compiler les documents sélectionnés sur base notamment des publics cibles ci-dessous :

- les personnes handicapées (mesures spécifiques);
- les personnes défavorisées (insertion sociale);
- les personnes malades (santé, santé mentale) ;
- les personnes (accès au logement non social : aides et primes).

Nous rappelons aux lecteurs que les informations recensées dans ce document n'ont pas la prétention d'être exhaustives.

Toute information sélectionnée est, d'une part, classée dans une des lignes de vie ci-dessous, et d'autre part, disponible à partir du lien <http://wform.awiph.be/veilleinforweb/>

LIGNES DE VIE	
INTITULE	CONTENU EXEMPLATIF
Avoir des enfants et en prendre soin	Attendre un enfant, la naissance, adopter et accueillir un enfant, les soins après la naissance, crèches, garderies, centres de vacances, les droits de l'enfant
Logement	Logement social ou non
Apprendre et se former tout au long de la vie	Etudes, enseignement, accompagnement pédagogique, formation professionnelle
Loisirs, tourisme, sport	Loisirs, tourisme, faire du sport
Mobilité	Transport, accessibilité
Travail	Emploi, conditions de travail, recherche d'emploi, recrutement
Santé	Santé du corps, bien-être, soins de santé
Fiscalité, Ressources	Fiscalité, allocations, revenus
Vie de famille, vie personnelle	Vie familiale, vie sexuelle, place au sein de la société
Prise en charge	Prise en charge par un tiers institutionnel : accueil, hébergement, accompagnement, reconnaissance du handicap
Participer à la vie publique et être en contact avec la justice	Comprendre le fonctionnement de l'état, vie politique, vie associative, plaintes, justice
Art et culture	Scènes, audiovisuel et médias, patrimoine, organisations culturelles et associatives, culture et démocratie
Pension et seniors	Préparer sa pension, demander sa pension, être pensionné Services aux seniors, activités
Entreprise Non-marchand	Secteur du non-marchand
Fonction publique	Fonction publique, emploi, enjeux
Divers	Diversité des domaines non énumérés supra

2. Exposé du rapport - Premier semestre 2014

2.1. MONITEUR BELGE (voir annexe 1 pour le détail des publications)

En ce qui concerne le relevé des publications au Moniteur belge au cours du premier semestre 2014, 100 documents ont été retenus:

- 34 de la Belgique fédérale
- 05 de la Communauté française
- 23 de la Communauté et Région flamandes
- 25 de la Région wallonne
- 06 de la Région de Bruxelles-Capitale
- 03 de la Commission communautaire française (Bxl)
- 04 de la Commission germanophone

Classés par lignes de vie, ces documents sont regroupés de la manière suivante :

Année 2014/1 Lignes de vie	Belgique fédérale	Communauté française	Communauté et Région flamandes	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl	Communauté germano- phone
Enfants			3	1				1
Formation	1	3		1		1		
Mobilité	2		1	1				
Logement			3	2	1			
Travail	10	1	1	3	4			
Famille			1	1				
Santé	2			1				
Vie Publique	4	1	1	1	1			
Loisirs			5	1				
Culture	1		1					
Ressources	8		2					
Prise en charge	3		2	9		2		3
Divers	3		3	4				
<i>Total</i>	34	5	23	25	6	3		4

Enfants

Communauté et Région flamandes

Elles ont légiféré à propos de l'accueil familial et de l'accueil des enfants en bas-âge, et ce en ciblant mieux l'enfant porteur de handicap. Fut améliorée la qualité de la prise en charge d'enfants en bas âge.

Communauté germanophone

S'est vue majorée la subvention de garde en accueil autonome ou extrascolaire d'un enfant lorsque celui-ci est porteur d'un handicap.

Région wallonne

La Région wallonne est désormais compétente pour exercer les compétences de la Communauté française relatives aux crèches et maisons communales de la petite enfance.

La vie de famille

Région wallonne, Communauté et Région flamandes

Le placement familial intègre mieux la prise en charge de personnes handicapées.

Formation

Belgique fédérale

La formation professionnelle au sein des entreprises de travail adapté est améliorée par convention collective.

Commission communautaire française (Bxl)

Des personnes handicapées reconnues par le PHARE et inscrites comme demandeurs d'emploi auprès de ACTIRIS peuvent bénéficier d'une prime de formation professionnelle.

Communauté française

L'inclusion de la personne handicapée dans l'enseignement s'est vue renforcée notamment en ce qui concerne le rapport d'inscription dans l'enseignement spécialisé et le plan individuel d'apprentissage (PIA).

Région wallonne

L'AWIPH est représentée au sein de la Commission des centres d'insertion socioprofessionnelle.

Mobilité

Belgique fédérale

Les autorités communales peuvent sanctionner d'amendes administratives les infractions au Code de la Route en ce qui concerne le stationnement des véhicules des personnes handicapées.

Le règlement de la SNCB est renforcé pour ce qui a trait aux comportements inciviques manifestés aux personnes handicapées.

Communauté et Région flamandes

Fut publiée la liste des transporteurs chargés de l'exécution de l'obligation de service public pour le transport des personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Région wallonne

Les aires de stationnement le long des autoroutes doivent comprendre des équipements sanitaires pour les personnes handicapées.

Logement

Région wallonne

C'est sur base de l'attestation délivrée par l'Etat fédéral que la personne handicapée peut bénéficier de la prime à la réhabilitation dans le cadre des logements améliorables.

Région de Bruxelles-Capitale

Tout candidat-locataire inscrit sur une liste du logement social et qui est reconnue comme personne handicapée, peut bénéficier d'une allocation de loyer.

Communauté et Région flamandes

Le subventionnement des habitations protégées pour personnes handicapées fut modifié.

Dans le cadre de la politique du logement, la construction de logements AVJ est renforcée.

Travail

Belgique fédérale

Dans les marchés publics, sont autorisées des clauses sociales particulières dont celle relatives à favoriser les soumissionnaires qui emploient des travailleurs handicapés.

Au sein des SPF fédéraux, devra être constitué un rapportage sur le nombre de travailleurs handicapés et, par ailleurs, un crédit spécial est prévu pour les aménagements de postes de travail pour ces travailleurs. Le VDAB est membre du comité d'accompagnement en vue de favoriser l'emploi des personnes handicapées au sein de ces SPF.

Au sein du Fonds des maladies professionnelles, l'obligation d'emploi de 3% de personnes handicapées est confirmée comme objectif.

Que ce soit dans le secteur de l'aide sociale ou dans celui des services d'accueil et d'hébergement, la Commission paritaire a organisé des possibilités de crédit-temps pour

les travailleurs prenant en charge un enfant porteur de handicap.

En cas de licenciement d'un travailleur handicapé dans le secteur de l'industrie textile et de la bonneterie, une indemnité complémentaire peut être accordée à ce travailleur.

Tant au sein du secteur de l'industrie textile et de la bonneterie que dans celui de l'horticulture, des mesures spécifiques peuvent être accordées aux travailleurs handicapés.

Région de Bruxelles-Capitale

Au sein des services publics régionaux, la mobilité du travailleur handicapé intègre l'aménagement de son poste de travail qui ne doit plus faire l'objet d'une nouvelle demande.

Au sein des services centraux et organismes d'intérêt public, le statut administratif et pécuniaire est d'application aux contractuels.

La Région de Bruxelles-Capitale a créé une base de données relative au personnel des communes, dont les travailleurs handicapés.

Communauté française

L'emploi des personnes handicapées est favorisé au sein de la fonction publique.

Région wallonne

Le lien entre les entreprises de travail adapté et l'enseignement spécialisé est renforcé.

Une décision d'intervention prise par l'AWIPH en faveur d'une personne handicapée peut être prise en compte dans les conditions d'éligibilité relatives aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

Est augmentée la prime syndicale au personnel de services agréées et subventionnés par l'AWIPH.

Est favorisé l'aménagement du poste de travail dans l'obligation d'emploi de personnes handicapées des pouvoirs publics.

Santé

Belgique fédérale

Le candidat assuré principal qui souffre d'une maladie chronique ou d'un handicap et qui n'a pas atteint l'âge de 65 ans, a droit à une assurance soins de santé sans devoir payer une prime supplémentaire.

Un protocole d'accord concernant la relation entre les professionnels travaillant dans le secteur de l'aide aux personnes handicapées et les professionnels de la santé fut conclu, cela permettant notamment que des actes relevant de l'art infirmier puisse être accomplis

par un personnel d'encadrement.

Région wallonne

Fut conclu un accord de coopération entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicable à ces matières.

Vie publique et justice

Communauté et Région flamandes

Dans le cadre du plan stratégique pour l'organisation de prestations en faveur des détenus, l'Agence flamande pour les Personnes handicapées est membre du comité d'accompagnement de ce plan.

Belgique fédérale

Le Code électoral organise l'assistance dont une personne handicapée peut bénéficier dans l'exercice de son droit de vote.

Les conditions d'accès aux documents des registres de la population et des étrangers tiennent compte de la déficience mentale du demandeur.

Le Code de déontologie des centres de demandeurs d'asile promeut l'impartialité et la non-discrimination liée au handicap.

Région de Bruxelles-Capitale

Assentiment fut porté à l'accord de coopération quant au rôle étendu aux entités fédérées du Centre interfédéral d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Communauté française

Assentiment fut porté à l'accord de coopération quant au rôle étendu aux entités fédérées du Centre interfédéral d'égalité des chances et de lutte contre les discriminations.

Loisirs, Art et Culture

Communauté française

Est encouragée la coproduction d'œuvres radiodiffusées et télévisuelles accessibles aux personnes déficientes visuelles ou auditives.

Communauté et Région flamande

En matière sportive, la qualification professionnelle d'entraîneur et d'instructeur prend en considération le handicap. Le sport handicapé est encouragé.

Est renforcée l'accessibilité des hébergements touristiques.

Belgique fédérale

Le Code de droit économie a renforcé la protection de l'art différencié.

Région wallonne

L'exercice de la compétence régional en matière de tourisme est transféré à la Communauté germanophone.

Ressources

Belgique fédérale

La protection de la personne handicapée est renforcée dans la conclusion d'un contrat d'assurance dans le cadre d'un crédit hypothécaire.

Le droit à l'intervention majorée de l'assurance maladie invalidité sera rendu automatique pour les bénéficiaires porteurs de handicap.

Au sein du SPF Finances, existe un service des créances alimentaires qui peut notamment accorder des avances en pensions alimentaires. Le montant de l'avance sur la pension alimentaire due aux enfants peut être augmenté lorsque l'enfant bénéficie d'allocations familiales majorées ou d'une allocation pour enfants handicapés.

L'exécution des services financiers postaux comprend le paiement à domicile des pensions de retraite, des pensions de survie et des allocations de sécurité sociale aux personnes handicapées.

Une des déductions fiscales sur emprunt hypothécaire est modulable en fonction du nombre d'enfants handicapés à charge.

Les conditions des prêts-citoyens thématiques sont étendues aux entreprises de travail adapté et aux services d'accueil et d'hébergement pour personnes handicapées.

Dans l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités dans le coût des produits radio-pharmaceutiques, la définition de « dispositif médical » a été revue et comprend la compensation d'un handicap.

Le Code de droit économique a amélioré la protection de la personne handicapée en tant que consommatrice.

Communauté et Région flamandes

La personne handicapée, reconnue comme telle par l'Etat fédéral, peut bénéficier de tarifs avantageux en matière d'eau.

Le mode de liquidation de l'argent de poche aux personnes handicapées a été revu.

Prise en charge

Belgique fédérale

Un congé pour soins d'accueil est accordé aux fonctionnaires de police dans le cadre de l'accueil parental d'un enfant porteur de handicap.

L'aidant proche se voit reconnaître officiellement son rôle et attribuer un statut à part entière.

Les entités fédérale et fédérées ont décidé de rapprocher leurs actions dans la réalisation de réseaux et de circuits en santé mentale pour le public cible des enfants et adolescents.

Communauté et Région flamandes

Les personnes handicapées mineures âgées de 17 ans peuvent bénéficier d'un plan de soutien dans le cadre de la continuité de soins et orientation vers l'âge adulte.

Les interventions en aide matérielle furent actualisées.

Fut améliorée la qualité de la prise en charge d'enfants en bas âge.

Région wallonne

Fut fixée une réserve spéciale pour le subventionnement d'infrastructures de services agréés par l'AWIPH.

Des modalités de subventionnement des services organisant des activités pour personnes handicapées, d'accueil et d'hébergement ont été revues.

Le contrôle annuel des services d'accompagnement ou d'aide précoce a été assoupli.

Les conditions de prise en charge des services de répit ont été fixées.

Les interventions d'aides individuelles à l'intégration ont été actualisées.

Communauté germanophone

L'Office pour les Personnes handicapées peut conclure des conventions-cadre avec des services prenant en charge des personnes handicapées en dehors de services déjà agréés et subventionnés par lui.

Le subventionnement des prises en charge de personnes handicapées et des centres de jour fut modifié.

Commission communautaire française (Bxl)

Furent modifiées les modalités de subventionnement des centres d'hébergement et des

centres de jour pour enfants scolarisés.

Divers

Belgique fédérale

L'Institut Belge des services Postaux et Télécommunications a notamment pour mission de contrôler l'accessibilité des services postaux et de télécommunication aux personnes handicapées.

La composition du Conseil supérieur national des Personnes handicapées fut modifiée.

Région wallonne

Dans le domaine des Monuments, Sites et Fouilles, une association désignée par l'AWIPH est désormais représentée au sein du Comité d'accompagnement pour tout examen d'une demande de certificat de patrimoine.

La composition du Comité de gestion et Conseil d'avis de l'AWIPH fut modifiée.

Communauté et Région flamande

Le Centre interfédéral pour l'Egalité des chances et la Lutte contre le racisme et les discriminations comme organe dans le cadre de ces objectifs.

Le Gouvernement est autorisé à créer une agence autonomisée de droit privé, sous forme d'une fondation, qui, dénommée « la Flandre accessible » a pour mission de viser une société intégralement accessible et inclusive de sorte que tout le monde puisse, de manière équivalente, participer à toutes les facettes de la vie.

2.2. ACTIVITES PARLEMENTAIRES (voir annexe 2 pour le détail des activités)

En ce qui concerne les activités parlementaires du premier semestre 2014 de la session ordinaire (2013-2014), elles ont été classées en quatre catégories :

- projet et proposition de loi/décret/résolution
- interpellation, question écrite/orale (avec réponse)
- rapport
- autre

Année 2014/1	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Projet						1	
Proposition				1		1	
Question/Interpellation	21	14	9	34	3	7	3
Total	21	14	9	35	3	9	3

PROJET

Le document parlementaire peut être regroupé suivant la ligne de vie « Divers »:

Commission communautaire française (Bxl)

A l'occasion de la discussion parlementaire au sujet de l'ajustement budgétaire 2013 et du budget initial 2014, des groupes politiques ont fait part de leurs appréciations sur la politique des personnes handicapées.

PROPOSITION

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant la ligne de vie « Santé »:

Région wallonne

Fut adoptée, le 5 février 2014, une résolution visant à une meilleure prise en compte de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées.

Commission communautaire française (Bxl)

Fut déposée, le 2 avril 2014, une proposition de résolution visant à améliorer la condition des personnes atteintes d'un trouble du spectre autistique.

QUESTION/INTERPELLATION

Les documents parlementaires peuvent être regroupés suivant les lignes de vie :

Année 2014/1 Lignes de vie	Sénat	Chambre	Communauté française	Région wallonne	Région de Bruxelles Capitale	Commission française Bxl	Commission commune Bxl
Enfants			2	1		1	
Formation			1			3	
Mobilité	3	1		1			
Logement					2	1	
Travail	10	3		1	1	1	1
Famille				1			
Santé		1	2	3			
Vie Publique				2			
Loisirs	1		3	1			
Culture	1						
Ressources	2						
Prise en charge				10			2
Divers	4	9	1	14		1	
<i>Total</i>	<i>21</i>	<i>14</i>	<i>9</i>	<i>34</i>	<i>3</i>	<i>7</i>	<i>3</i>

Enfants

Communauté française

L'intérêt fut porté sur l'ouverture des milieux d'accueil aux enfants porteurs de handicap notamment par l'état d'avancement d'un groupe de travail de l'ONE qui, consacré au handicap, mène diverses réflexions sur des actions ciblées dans ce domaine.

La situation de l'asbl « Le Ricochet » a été traitée du fait des difficultés qu'elle rencontre à la suite de la sensible diminution de son financement par l'Aide à la Jeunesse.

Région wallonne

Comme en Communauté française, la situation de l'asbl « Le Ricochet » a été traitée du fait des difficultés qu'elle rencontre à la suite de la sensible diminution de son financement par l'Aide à la Jeunesse.

Commission communautaire française (Bxl)

Ce sont les aides individuelles à l'intégration pouvant être accordées à des enfants porteurs de handicap qui ont été abordées.

Formation

Communauté française

Le suivi des exclusions dans l'enseignement spécialisé fut abordé.

Commission communautaire française (Bxl)

Furent présentées la collaboration entre le PHARE et BRUXELLES FORMATION dans des formations professionnelles, ainsi que celle entre le PHARE et la Communauté française en matière d'enseignement inclusif.

Mobilité

Sénat

Le stationnement des véhicules de personnes handicapées fut développé dans le cadre d'une récente circulaire administrative en la matière.

Fut exposée une évaluation du service d'assistance adapté aux personnes handicapées et à mobilité réduite au sein de la SNCB.

Chambre

Il fut question des délivrances et des abus d'utilisation de la carte de stationnement pour les personnes handicapées.

Région wallonne

La question de l'intervention de l'AWIPH dans les chiens d'assistance fut posée.

Logement

Commission communautaire française (Bxl)

Les besoins en matière de logements pour personnes handicapées furent présentés.

Région de Bruxelles-Capitale

L'affectation d'une partie des réserves foncières à des équipements pour personnes handicapées fut traitée ainsi que la situation du logement pour ces personnes et les personnes âgées.

Travail

Sénat

Plusieurs questions furent posées à chaque ministre dans un dénombrement de personnes handicapées travaillant dans leur département, notamment dans le cadre du suivi du « Plan d'action Diversité ».

La procédure d'activation d'emploi pour les personnes handicapées fut abordée ainsi que le taux d'emploi des personnes souffrant de maladies de longue durée dont les personnes handicapées.

Chambre

L'aménagement des postes de travail des personnes handicapées fit l'objet de questions parlementaires.

La question de la concurrence entre les entreprises de travail adapté et le travail en milieu carcéral fut développée.

Région wallonne

Comme à la Chambre, la question de la concurrence entre les entreprises de travail adapté et le travail en milieu carcéral fut développée.

Région de Bruxelles-Capitale

La situation de l'emploi des personnes handicapées fut présentée.

Commission communautaire commune (Bxl)

L'administration centrale de la Commission communautaire commune satisfait à son obligation d'emploi de personnes handicapées.

Commission communautaire française (Bxl)

Les entreprises de travail adapté rencontrent une situation économique difficile notamment dans le secteur de l'impression.

Famille

Région wallonne

La question s'est centrée sur l'information et le soutien qui peuvent être accordés aux parents d'un enfant handicapé.

Santé

Chambre

Les dispositifs médicaux pouvant être mis à disposition des personnes handicapées furent présentés dans le seul projet pilote en la matière en faveur des personnes atteintes de Sclérose latérale amyotrophique (SLA).

Communauté française

Les questions furent axées sur l'autisme notamment quant à une évaluation du « plan autisme ».

Région wallonne

Le double diagnostic fut traité.

La création d'un centre de ressources dans le domaine de la vie affective et sexuelle des personnes handicapées fut présentée.

Vie publique et justice

Région wallonne

Les questions portèrent sur l'accessibilité des personnes à mobilité réduite et des personnes handicapées dans l'exercice de leur droit de vote (isoloirs, bureaux de vote, etc).

Loisirs, Art et Culture

Communauté française

Les questions furent axées sur le sport pour les personnes handicapées dont les « Special Olympics Games », mais aussi sur la problématique de l'accessibilité à ces personnes du centre de l'ADEPS « Les Arcs » situé en France.

Région wallonne

Fut présentée la présence de l'AWIPH au sein des différents festivals organisés qu'ils soient destinés aux personnes handicapées ou pas.

Sénat

L'accessibilité aux personnes à mobilité réduite dont les personnes handicapées dans les parcs d'attraction fut évaluée.

Dans le cadre du suivi du Traité de Marrakech relatif à la propriété intellectuelle, la législation belge ne devrait pas être nécessairement adaptée, et cela même si ce traité vise notamment à faciliter l'accès aux personnes ayant une déficience visuelle aux œuvres publiées.

Ressources

Sénat

Les questions portèrent sur les allocations dont celles relatives à l'intégration et au remplacement de revenus.

Prise en charge

Région wallonne

Suite à une campagne de la presse française au sujet de la mauvaise qualité de prises en charge de personnes handicapées françaises dans des services d'accueil et d'hébergement, plusieurs parlementaires manifestèrent leur intérêt.

L'évaluation de la mise en œuvre du « Plan Grande dépendance » fut présentée.

L'état d'avancement de la création de la liste unique fut également présenté.

La question du financement des travaux d'infrastructure de services agréés par l'AWIPH fut posée.

La qualité de la prise en charge en convention nominative dans des services en régime d'autorisation de prise en charge (dits « APC ») a été posée.

Commission communautaire commune (Bxl)

L'accueil des enfants handicapés de grande dépendance et la prise en charge des personnes handicapées vieillissantes furent abordées.

Divers

Sénat

Deux interventions portèrent sur la violence sur les personnes handicapées.

Une intervention eut trait au tarif social en matière de télécommunications.

Furent présentés des éléments d'ordre statistique relatif au traitement des dossiers des personnes handicapées au sein de la DG personnes handicapées (délai, etc).

Chambre

Plusieurs questions furent posées à chaque ministre pour connaître au moins deux mesures en faveur des personnes handicapées travaillant dans leur département, notamment dans le cadre du suivi du Conseil des Ministres qui eut lieu le 7 décembre 2012 et où chacun de ceux-ci s'était engagé à prendre au moins deux mesures dans ce cadre.

Communauté française

Il fut question des mesures à prendre pour pallier à l'insuffisance d'interprètes en langue des signes.

Région wallonne

Comme en Communauté française, l'intégration des personnes déficientes auditives fut traitée mais en l'occurrence dans le cadre des activités du projet « Sour'Dimension ».

L'installation du futur organisme d'intérêt public « social » comprenant notamment l'AWIPH, à Charleroi a été l'objet d'une intervention.

Le nombre de fonctionnaires généraux et supérieurs a préoccupé un parlementaire.

En ce qui concerne le secteur de l'accueil et de l'hébergement, les centres d'intérêt furent :

- l'état d'avancement de la liste unique,
- l'audit comptable,
- l'ancienneté barémique,
- le projet de subventionnement dit « à points ».

L'accessibilité des personnes à mobilité réduite à des événements divers (concerts, etc) fut abordée.

L'information aux personnes handicapées fut discutée, d'une part, par le biais du numéro vert et de sa « fusion » avec le numéro vert de l'AWIPH, et, d'autre part, par le formulaire d'introduction de la demande (FID).

La situation des budgets d'assistance personnelle (BAP) fut évaluée.

Fut présenté un état des lieux des aides individuelles à l'intégration.

L'utilisation de mannequins handicapés dans des vitrines commerciales fit l'objet d'une intervention.

Commission communautaire française (Bxl)

La préoccupation s'est portée sur l'accord relatif à la libre circulation des personnes handicapées entre la Commission communautaire française et la Région wallonne, ainsi que sur la situation des personnes handicapées ressortissantes de cette Commission et qui sont pris en charge en régime de conventions nominatives en Région wallonne.

|

Annexe 1



Moniteur belge 1er
semestre 2014.pdf

Annexe 2



Parlement 1er
semestre 2014.pdf